



DOSSIER - Supplément au n°42

Les interruptions volontaires de grossesse dans les Pays de la Loire en 2006

Geneviève LEBOUTEUX

Avril 2008

SOMMAIRE

	page
Le nombre d'IVG, les évolutions et comparaisons géographiques	5
Un nombre d'interruptions volontaires de grossesse en progression qui suit l'évolution des naissances	5
Le taux le plus faible des régions françaises	6
Une progression du nombre d'IVG sauf en Sarthe	7
Les IVG ont lieu le plus souvent dans le département de résidence	8
Des différences selon les territoires de santé	9
Les IVG pratiquées chez des mineures : peu nombreuses mais en augmentation ..	10
Un quart des IVG sont pratiquées chez des jeunes femmes de 20 à 24 ans	11
Les femmes ayant eu recours à l'IVG en 2006	12
Des femmes jeunes	12
Des grossesses interrompues surtout aux âges les plus jeunes et les plus élevés ..	13
IVG un peu plus tardives chez les jeunes	14
Plus de la moitié des femmes ayant recours à l'IVG sont mères d'un ou plusieurs enfants	15
Les deux tiers des femmes ont un emploi ou sont au chômage	16
Avoir recours à l'IVG plusieurs fois dans sa vie n'est pas exceptionnel	17
Les établissements et leurs pratiques	18
Une activité relevant principalement du secteur public	18
La moitié des IVG assurées par trois établissements	19
Une semaine de délai en moyenne pour la prise en charge	19
Les trois quarts des interventions à moins de 10 semaines d'aménorrhée	19
Moins de technique médicamenteuse dans les établissements privés	20
Beaucoup d'IVG par chirurgie avec anesthésie générale dans le secteur privé	21
Annexes	22
Indicateurs départementaux sur l'IVG	23
Sources et bibliographie.....	24

Interruptions volontaires de grossesse, interruptions médicales de grossesse

Plus de 95 % des interruptions de grossesse sont des interruptions volontaires de grossesse. Ce dossier concerne ce type d'intervention : les interruptions volontaires de grossesse.

Les autres interruptions de grossesse sont des interruptions médicales de grossesse (IMG). Elles sont réalisées pour un motif strictement thérapeutique, c'est à dire avec un risque pour la femme ou pour l'enfant à naître. Dans la région Pays de la Loire, leur nombre varie entre 300 et 370 au cours des trois dernières années. Leur proportion dans l'ensemble des interruptions de grossesse (IVG + IMG) reste faible : 4% en 2006, comme en 2005 et 2004. Cette proportion est identique au niveau national.

Dans certaines sources utilisées pour ce dossier, il n'est pas possible de distinguer les deux types d'interruptions de grossesse, aussi les statistiques de certains chapitres du dossier concernent l'ensemble des interruptions de grossesse. De ce fait, par souci de précision, le champ des tableaux et graphiques précise systématiquement : " IVG (hors IMG)" ou " IVG (y compris IMG)".

Un nombre d'interruptions volontaires de grossesse en progression qui suit l'évolution des naissances

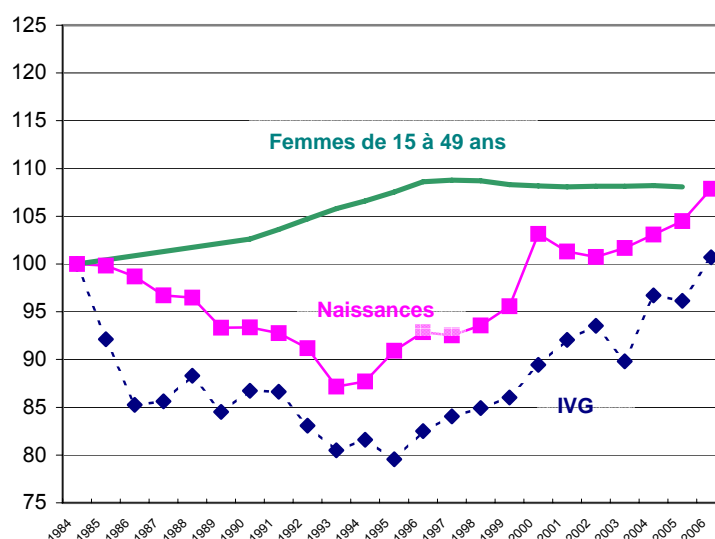
Depuis dix ans, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse progresse régulièrement dans les Pays de la Loire, plus vite que dans l'ensemble de la France (en moyenne annuelle, la progression est de 1,6 % pour la région, 0,3 % pour la métropole). Le nombre d'IVG avait diminué régulièrement au cours de la décennie précédente (1984-1995). La courbe en « V » de l'évolution des IVG sur une vingtaine d'années reflète tout à fait celle des naissances qui reflète elle-même l'évolution de la fécondité des ligériennes : décroissante jusqu'au milieu des années 90, croissante depuis, avec une accélération en 2000.

En 2006, on a compté un peu plus de 8 300 IVG dans la région, presque 400 de plus (4,8 %) que l'année précédente, soit la hausse la plus forte de la décennie après celle de l'année 2004 (570 IVG supplémentaires, soit 7,7 %). L'année 2006 a également été celle de la plus forte hausse du nombre de naissances de la décennie (3,3 %) après l'exceptionnelle année 2000 (7,9 %).

Au cours des dix dernières années dans la région, la proportion de grossesses volontairement interrompues (estimée en rapportant le nombre d'IVG à la somme du nombre d'accouchements et du nombre d'IVG) est restée stable, oscillant annuellement entre 15 et 16 %. Ce chiffre

représente probablement la part de grossesses non désirées et non acceptées, quelle que soit par ailleurs l'efficacité de la contraception. Cette proportion est nettement inférieure à celle de l'échelon métropolitain où la proportion de grossesses interrompues volontairement oscille entre 20 et 22 %. Pour avoir un ordre de grandeur, si la région Pays de la Loire connaissait la même proportion d'IVG pour 100 grossesses qu'au niveau métropolitain, nous aurions compté plus de 2400 IVG supplémentaires en 2006, soit 30 % de plus que le chiffre régional observé.

Evolution parallèle des naissances et des IVG
(base 100 en 1984)



sources : DREES, enquête SAE, IVG (hors IMG)
INSEE, Etat civil et Estimations localisées de population

IVG pratiquées dans les établissements des Pays de la Loire

	Loire - Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	Métropole
1996	2811	1644	395	1420	802	7072	193 982
1997	2763	1698	454	1503	790	7208	191 431
1998	2908	1698	419	1400	846	7271	198 875
1999	3074	1762	383	1370	843	7432	199 732
2000	3237	1690	430	1359	921	7637	193 882
2001	3404	1784	437	1325	939	7889	203 743
2002	3367	1861	476	1340	947	7991	209 858
2003	3277	1814	433	1277	967	7768	210 734
2004	3530	1961	508	1345	986	8330	215 873
2005	3418	1848	484	1190	1008	7948	199 448
2006	3520	1916	496	1311	1084	8327	199 204

Source : DREES, SAE
Champ : IVG hors IMG (interruptions médicales de grossesse)

Le taux le plus faible des régions françaises

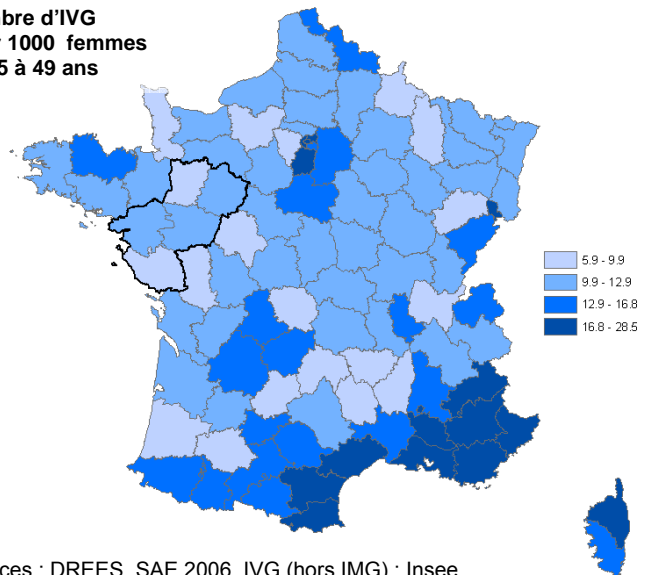
Depuis dix ans, les femmes ont eu un peu plus recours à l'IVG. Elles étaient 9 sur 1000 en 1996 ; en 2006, sur 1000 femmes de 15 à 49 ans, 10,7 ont eu recours à l'IVG dans les Pays de la Loire. Ce taux est le plus faible des régions françaises. Il dépasse 15 pour 1000 en Ile de France, dans les régions méditerranéennes (Provence-Alpes Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse) et dans les départements d'Outre mer. Pour la métropole, il est de 13,8 pour 1000 en 2006.

La région Pays de la Loire est en outre la plus féconde des régions françaises avec 1,99 enfant par femme en 2003 (1,88 au niveau national).

Dans tous les départements de la région, les femmes ont moins recours à l'IVG qu'en moyenne sur la France. En tenant compte du fait que les femmes ne s'adressent pas toujours à un établissement de leur département pour l'intervention, les fréquences de recours à l'IVG sont assez proches d'un département à l'autre. En Maine et Loire, Mayenne et Vendée, 9 femmes en âge de procréer sur 1000 ont eu une IVG en 2006. Cette proportion est de 11 en Sarthe et de 12 en Loire Atlantique. Les

Mayennaises qui détiennent le record national de fécondité avec 2,18 enfant par femme, ne se différencient pas tant que cela des autres femmes de la région pour leur recours à l'IVG. Il en est de même pour les Vendéennes (2,07 enfant par femme).

Nombre d'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans

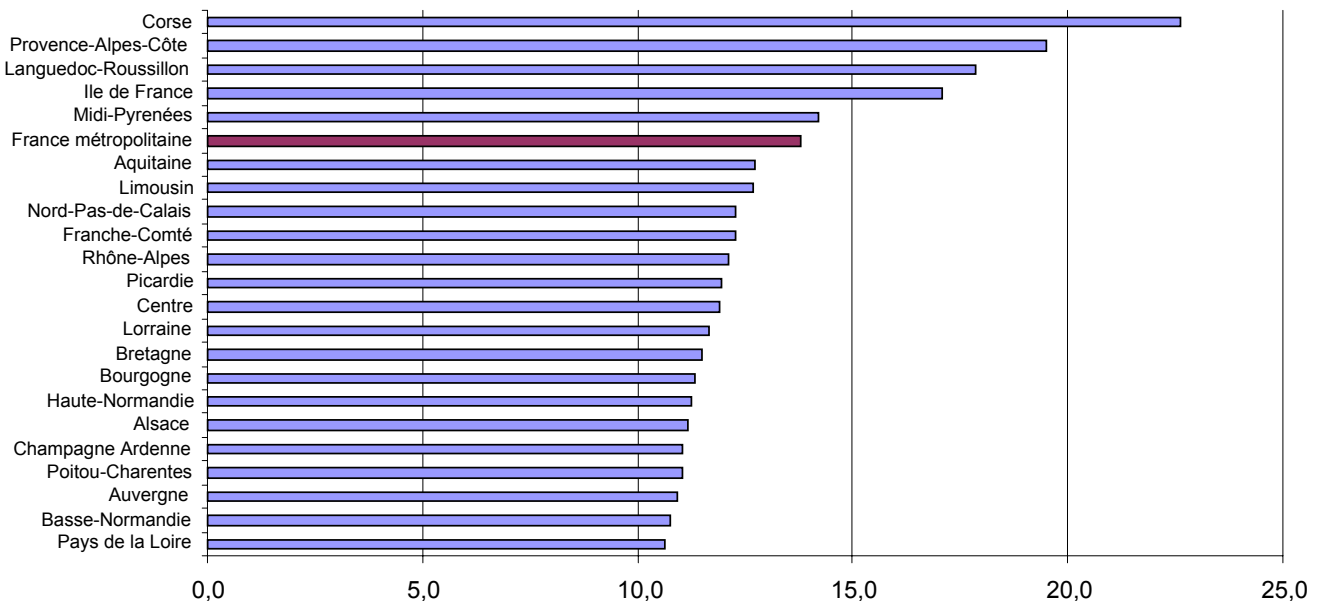


Sources : DREES, SAE 2006, IVG (hors IMG) ; Insee,

La pratique du recours à l'IVG présente des disparités géographiques : on trouve les régions de l'Ouest parmi celles où le recours est moindre et celles du Sud parmi celles où le recours est le plus élevé.

Classement des régions de métropole selon le taux de recours à l'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans

Nombre de femmes ayant eu recours à l'IVG en 2006 sur 1000 femmes de 15 à 49 ans



Sources : DREES, SAE 2006, IVG (hors IMG) ; Insee,

Une progression du nombre d'IVG sauf en Sarthe

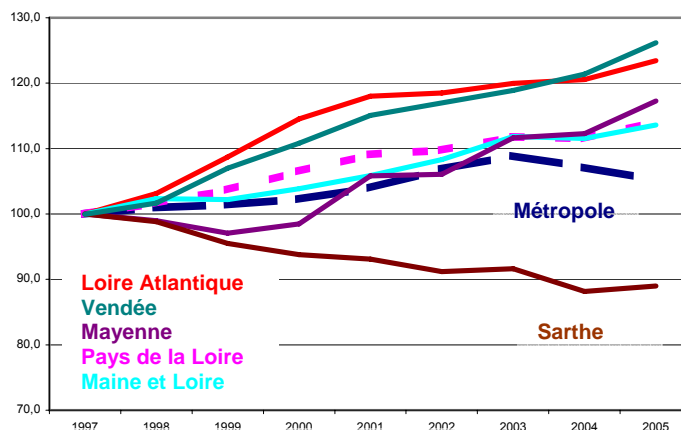
L'activité des interruptions volontaires de grossesses des établissements de Loire-Atlantique et de Vendée a progressé d'environ 25 % sur les dix dernières années, celle des établissements de Mayenne et de Maine et Loire d'environ 15 %. En Sarthe, par contre, l'activité a régulièrement diminué (-8 % sur la décennie, soit 1310 IVG en 2006 contre 1420 en 1996).

A l'exception de la Sarthe, la courbe des IVG suit assez fidèlement celle des naissances dans chaque département. La Sarthe est le seul département où le taux de recours à l'IVG a diminué au cours de la décennie. En Sarthe, le nombre de femmes en âge de procréer a diminué, et plus particulièrement pour la tranche d'âge la plus féconde, 25-34 ans. Ces évolutions sont toutefois moins marquées qu'en Mayenne où elles n'ont pas empêché une hausse importante de la fécondité.

Si au cours de la décennie, deux établissements sarthois ont arrêté leur activité d'obstétrique et d'IVG (le centre hospitalier de Mamers en 1997 et la clinique

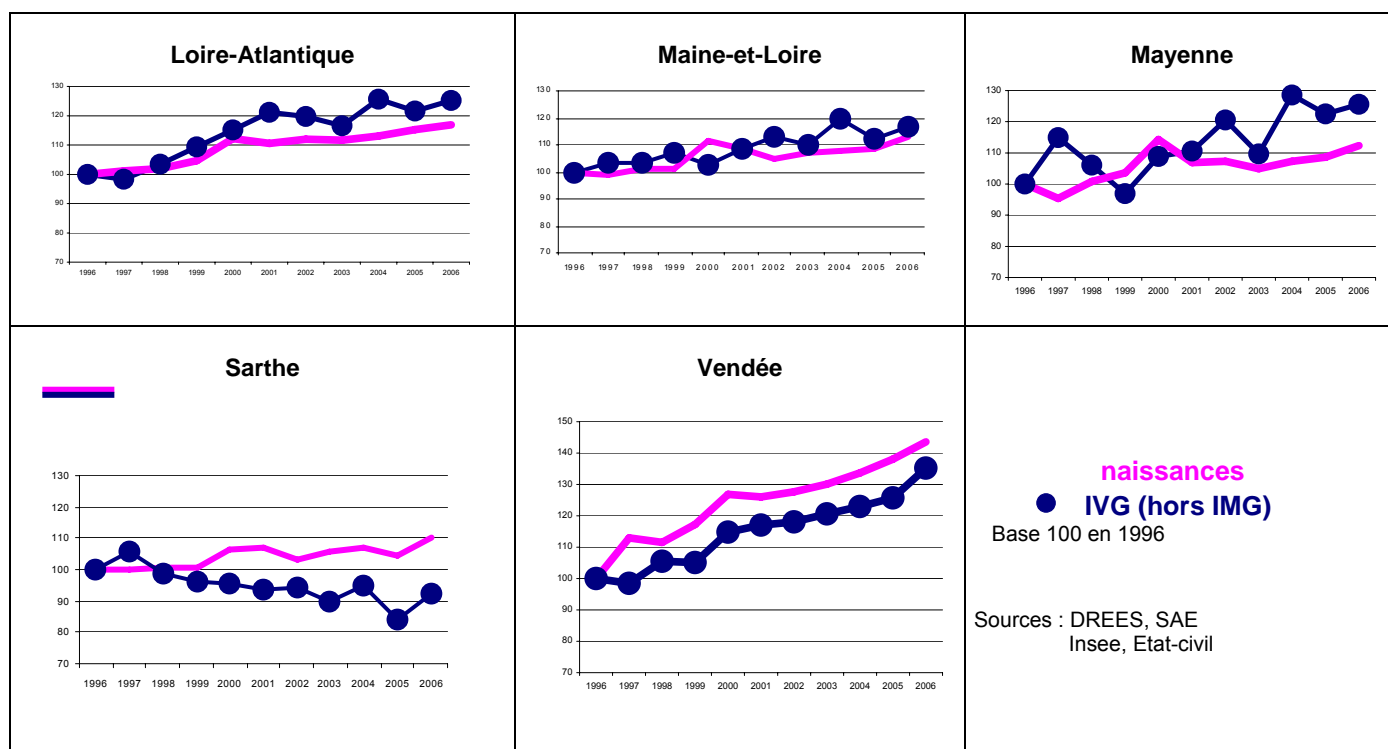
St Damien du Mans en 1999), cela ne s'est pas traduit par un afflux important sur d'autres centres, du département ou d'ailleurs. Les Sarthoises ne sont pas plus nombreuses qu'ailleurs à faire pratiquer leurs IVG en dehors de leur département de résidence.

Evolution du nombre d'IVG, lissé par moyenne mobile sur 3 ans base 100 en 1997



Source : DREES, SAE, IVG (hors IMG)

A l'exception de la Sarthe, la courbe des IVG suit celle des naissances



naissances
● IVG (hors IMG)
Base 100 en 1996

Sources : DREES, SAE
Insee, Etat-civil

Les IVG ont lieu le plus souvent dans le département de résidence

La très grande majorité des IVG ont lieu dans le département où réside la femme. C'est très net pour la Loire Atlantique et le Maine et Loire où 4 à 6 % seulement des IVG ont lieu dans un établissement hors du département. Pour les Sarthoises, le pourcentage de « fuite » hors du département est de 8 %. Les femmes de Mayenne et de Vendée sont plus nombreuses que les autres à s'adresser à un établissement en dehors de leur département : respectivement 18 et 15 % des IVG ont lieu dans un autre département.

En 2006, une centaine de Mayennaises, soit presque une femme sur cinq souhaitant une IVG, se sont adressées à un établissement d'un autre département : principalement dans l'Orne, le Maine et Loire, l'Ille et Vilaine et la Sarthe. La proportion des IVG réalisées hors région est particulièrement forte (26 %) pour le territoire de santé de Mayenne (c'est d'ailleurs aussi le cas pour 22 % des accouchements des femmes de cette zone). « Dans l'autre sens », le département de la

Mayenne a accueilli un peu moins de 20 femmes résidant dans un département voisin pour une IVG.

La Vendée se trouve dans une situation similaire : 180 femmes se sont rendues à l'extérieur du département pour leur IVG (15 % des IVG de Vendéennes) et un peu moins de 50 femmes résidant hors du département ont été accueillies dans un établissement vendéen pour leur IVG. Dans le territoire de santé de Fontenay le Comte, plus du quart des femmes désirant avorter s'adressent à un établissement de la région voisine.

La Sarthe a un solde quasi nul avec les départements voisins : une centaine de Sarthoises se rendent dans d'autres départements tandis qu'une centaine de femmes n'habitant pas la Sarthe viennent y faire pratiquer leur IVG.

En Loire Atlantique et en Maine et Loire où se trouvent les deux centres hospitaliers régionaux, de nombreuses IVG sont pratiquées sur des femmes n'habitant pas le département. Ces deux départements ont un solde largement positif avec les autres départements. En Maine et Loire, 12 % des IVG sont pratiquées sur des femmes n'habitant pas le département. En Loire Atlantique, la proportion est de 7 %.

IVG : taux de "fuite" et solde "entrées-sorties" par département en 2006

Département de résidence	Nombre d'IVG des femmes résidant dans le département			Taux de « fuite » % IVG pratiquées hors du département de résidence	"Entrées" : nombre d'IVG pratiquées dans le département pour des femmes n'y résidant pas	Solde "entrées - sorties"
	total	pratiquées dans le département de résidence	pratiquées dans un autre département			
Loire-Atlantique	3457	3335	122	3,5	249	127
Maine-et-Loire	1598	1717	95	5,2	236	141
Mayenne	592	486	106	17,9	17	-89
Sarthe	1345	1236	109	8,1	104	-5
Vendée	1178	998	180	15,3	47	-133

IVG : taux de "fuite" et solde "entrées-sorties" pour la région en 2006

Région de résidence	Nombre d'IVG des femmes résidant dans le département			Taux de « fuite » % IVG pratiquées hors du département de résidence	"Entrées" : nombre d'IVG pratiquées dans le département pour des femmes n'y résidant pas	Solde "entrées - sorties"
	total	pratiquées dans le département de résidence	pratiquées dans un autre département			
Pays de la Loire	8384	8059	325	3,9	366	41

Sources : PMSI et enquête IVG 2006
Champ : IVG y compris IMG

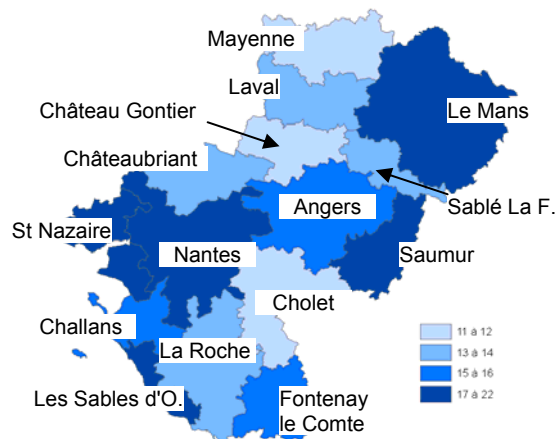
Des différences selon les territoires de santé de proximité

La part des grossesses donnant lieu à une IVG s'échelonne du simple au double entre les territoires de santé de proximité : 11 % à Cholet, 22 % aux Sables d'Olonne.

Les femmes résidant dans les territoires de santé de proximité de Mayenne et de Fontenay le Comte s'adressent une fois sur quatre à un établissement situé hors de la région pour leur recours à l'IVG. Dans le territoire de Mayenne, on trouve sensiblement cette même proportion pour les accouchements. Ce n'est pas le cas pour le territoire de Fontenay le Comte.

La proportion de mineures parmi les femmes habitant la région et ayant eu recours à l'IVG en 2006 s'échelonne du simple au triple : de 4,6 dans le territoire de santé de Saumur à 13,7 dans celui de Mayenne (où globalement le recours à l'IVG est faible).

Proportion de grossesses interrompues volontairement par territoire de santé en 2006



Source : DREES, PMSI 2006
Champ : femmes habitant les Pays de la Loire et ayant eu recours à l'IVG (y compris IMG)

Indicateurs sur l'IVG par territoire de santé en 2006 (en %)

dépt	Territoire de santé	Proportion de grossesses donnant lieu à IVG	Part des IVG hors région	Part des accouchements hors région	Part des IVG de mineures	Part des IVG réalisées en établissement privé
44	Châteaubriant	14	8,1	7,5	9,7	16
44	Nantes	19	2,5	1,5	5,6	28
44	Saint-Nazaire	19	1,8	2,3	9,9	20
49	Angers	15	2,3	0,8	8,4	ns
49	Cholet	11	2,5	0,8	8,4	ns
49	Saumur	19	1,4	2,4	4,6	0
53	Château-Gontier	12	2,8	2,5	9,4	ns
53	Laval	14	5,1	4,9	6,6	0
53	Mayenne	12	25,7	22,2	13,7	ns
72	Le Mans	18	7,2	9,0	9,2	15
72	Sablé - La Flèche	14	1,9	0,8	10,2	12
85	Challans	16	1,4	0,4	6,6	ns
85	Fontenay-le-Comte	15	26,5	9,6	7,6	0
85	La Roche-sur-Yon	13	2,0	1,0	10,8	ns
85	Les Sables d'Olonne	22	1,7	0,1	9,4	0
Région		17	4,0	3,3	7,8	15

Source : PMSI 2006, IVG (y compris IMG)

Champ : femmes résidant dans les territoires de santé, quelque soit le lieu des IVG, quelque soit le lieu des accouchements

Notes : la proportion de grossesses donnant lieu à IVG est estimée en rapportant le nombre d'IVG à la somme du nombre d'IVG et du nombre d'accouchements.

Le nombre de mineures est estimé en prenant le nombre de jeunes de 17 ans ou moins + la moitié du nombre des jeunes de 18 ans.

Pour calculer la part des IVG réalisées dans un établissement privé : on ne prend en compte que les femmes du territoire de santé dont l'IVG a été réalisée dans un établissement de la région Pays de la Loire

Les IVG pratiquées chez des mineures : peu nombreuses mais en augmentation

En 2006, plus de 600 jeunes filles mineures ont eu recours à l'IVG, ce qui représente environ 7 % des IVG pratiquées dans la région. Sur les quatre dernières années, alors que le nombre total d'IVG progresse de 2,8 % par an en moyenne, les IVG pratiquées chez des mineures progressent de 5 % par an (et de plus de 6 % pour les jeunes filles de 15 à 17 ans). A titre de comparaison, le nombre de mineures qui accouchent a diminué de 1,5 % par an sur la période (et pour les 15-17 ans, de 5 % par an).

Sur 1000 jeunes filles mineures d'au moins 15 ans, 9,9 ont eu recours à l'IVG en 2006 (la proportion est de 10,7 pour 1000 pour l'ensemble des femmes de 15 à 49 ans). Pour les jeunes filles de 15 ans, la proportion est de 5 pour 1000. Ce chiffre progresse ensuite régulièrement avec l'âge : 10 sur 1000 à 16 ans ; 12 sur 1000 à 17 ans ; puis 15 pour 1000 pour les jeunes filles ayant eu 18 ans dans l'année (mineures ou majeures au moment de l'IVG).

La proportion de jeunes femmes ayant recours à l'IVG continue de progresser avec l'âge jusqu'à atteindre son maximum à 21 ans. A cet âge, 23 jeunes filles sur 1000 ont recours à l'IVG dans l'année. Cette proportion diminue ensuite régulièrement.

Evolution du nombre d'IVG pratiquées chez des jeunes filles de moins de 19 ans

	Nombre d'IVG pratiquées chez des jeunes filles de moins de 19 ans				Taux d'évolution annuel moyen 2003-2006
	2003	2004	2005	2006	
14 ans ou moins	29	23	45	38	9,4
15 ans	82	102	96	109	10,0
16 ans	144	184	194	214	14,1
17 ans	257	225	274	260	0,4
Total 15-17 ans	483	511	564	583	6,5
18 ans	329	379	357	330	0,1

A titre de comparaison :

19-49 ans	6877	7514	7378	7436	2,6
Ensemble	7747	8450	8389	8425	2,8

Source DREES, PMSI 2006

Champ : IVG (y compris IMG) réalisées dans les établissements des Pays de la Loire

IVG pratiquées chez des mineures de 15 ans ou plus : évolution et proportion

	Nombre d'IVG pratiquées chez des mineures de 15 ans ou plus (estimation)				Taux d'évolution annuel moyen 2003-2006	Nombre d'IVG pour 1000 mineures de 15 ans ou plus en 2006
	2003	2004	2005	2006		
Loire-Atlantique	269	301	320	313	5,2	11,4
Maine-et-Loire	161	157	165	179	3,6	9,9
Mayenne	30	42	50	40	10,2	6,3
Sarthe	115	112	113	124	2,7	10,4
Vendée	74	90	96	93	8,0	7,8
Pays de la Loire	648	701	743	748	4,9	9,9

Source : DREES, PMSI 2006 . Insee ELP

Champ : IVG (y compris IMG) réalisées dans les établissements des Pays de la Loire

Note : l'âge figurant dans les données PMSI étant l'âge atteint dans l'année (obtenu par différence entre l'année 2006 et l'année de naissance), le nombre d'IVG pratiquées sur des mineures de 15 ans ou plus est estimé en additionnant le nombre d'IVG pratiquées sur des jeunes filles de 15 à 17 ans auquel on ajoute la moitié du nombre d'IVG pratiquées sur des jeunes filles de 18 ans.

Un quart des IVG sont pratiquées chez des jeunes femmes de 20 à 24 ans

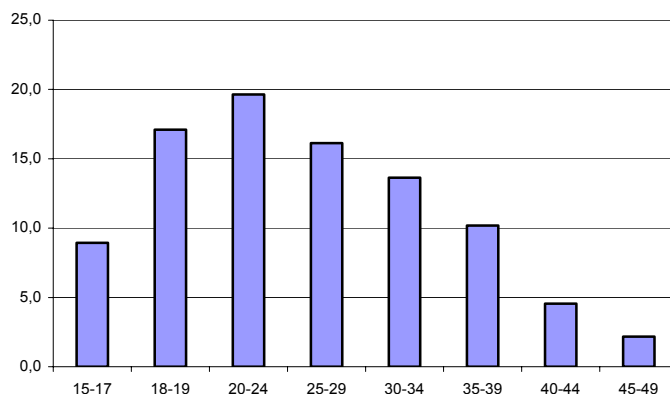
C'est aux âges les plus féconds que les femmes sont les plus nombreuses à avoir recours à l'IVG. Le quart des IVG pratiquées dans les Pays de la Loire concernent les jeunes femmes de 20 à 24 ans. A ces âges où la fécondité est forte, les jeunes adultes sont nombreux à ne pas vouloir encore d'enfant.

Entre 18 et 29 ans, la proportion de femmes ayant recours à l'IVG est supérieure à 15 pour 1000 (elle atteint 19,6 pour 1000 entre 20 et 24 ans). De 30 à 34 ans, elle passe à 14 pour 1000 ; de 35 à 39 ans, à 10 pour 1000.

La proportion de grossesses interrompues volontairement (estimée en rapportant le nombre d'IVG à la somme du nombre des accouchements et de celui des IVG) est la plus réduite aux âges les plus féconds (voir page 12). Mais comme ces âges sont ceux où le nombre de grossesses est de loin le plus important, les IVG des femmes de ces tranches d'âge constituent néanmoins, en

effectifs, le volume le plus important des IVG.

Nombre d'IVG pour 1000 femmes selon la tranche d'âge



Source : DREES, PMSI 2006
Champ : IVG (y compris IMG) réalisées dans les établissements des Pays de la Loire

IVG en 2006 par âge* détaillé : nombre total et nombre pour 1000 femmes

Age* détaillé	Nombre d'IVG	Nombre d'IVG pour 1000 femmes
15 ans	109	5,1
16 ans	214	9,8
17 ans	260	11,8
18 ans	330	15,2
19 ans	411	19,1
20 ans	438	21,1
21 ans	459	23,2
22 ans	392	18,5
23 ans	399	18,4
24 ans	374	17,3
25 ans	393	18,8
26 ans	341	16,6
27 ans	300	14,3
28 ans	294	14,6
29 ans	341	16,3
30 ans	309	14,0
31 ans	304	13,2
32 ans	307	13,0

Age* détaillé	Nombre d'IVG	Nombre d'IVG pour 1000 femmes
33 ans	345	14,7
34 ans	304	13,3
35 ans	297	13,0
36 ans	235	10,4
37 ans	255	11,3
38 ans	207	8,8
39 ans	178	7,6
40 ans	186	7,7
41 ans	127	5,3
42 ans	96	4,1
43 ans	77	3,2
44 ans	54	2,3
45 ans	32	1,3
46 ans	8	0,3
47 ans	6	0,3
48 ans	2	0,1
49 ans	2	0,1
Ensemble	8386	10,7

Nombre d'IVG pour 1000 femmes par âge* regroupé

Age* regroupé	Nombre d'IVG pour 1000 femmes
15-17 ans	8,9
18-19 ans	17,1
20-24 ans	19,6
25-29 ans	16,1
30-34 ans	13,6
35-39 ans	10,2
40-44 ans	4,5
45-49 ans	2,2
Ensemble	10,7

Source : DREES, PMSI 2006

Champ : IVG (y compris IMG) réalisées dans les établissements des Pays de la Loire sur des femmes de 15 à 49 ans

* il s'agit de l'âge atteint dans l'année (obtenu par la différence entre l'année 2006 et l'année de naissance) et non pas de l'âge révolu.

Des femmes jeunes

Les femmes qui interrompent une grossesse n'ont pas un profil particulier. Selon une estimation nationale citée par l'INED (Population et sociétés n°407, décembre 2004), près de 40 % des femmes auront au cours de leur vie, recours à l'IVG.

On peut néanmoins dégager certaines caractéristiques pour ces femmes au moment où elles ont recours à l'IVG.

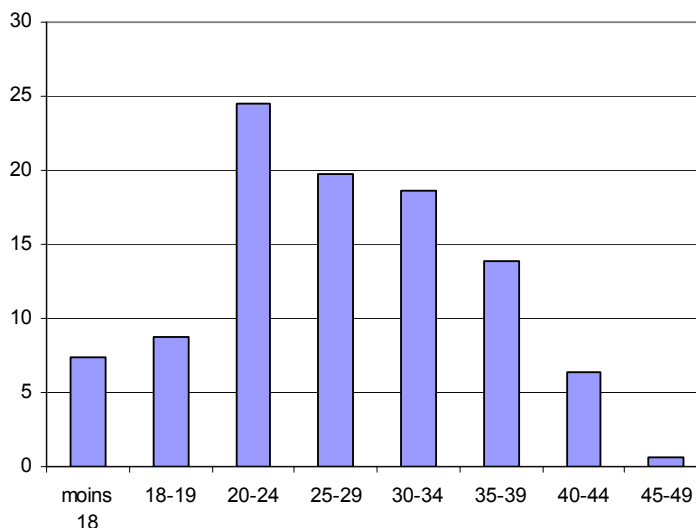
En 2006, les femmes ayant eu recours à l'IVG dans les Pays de la Loire ont en moyenne 27 ans et demi, chiffre peu différent d'un département à l'autre. En comparaison, l'âge moyen à l'accouchement est un peu supérieur à 29 ans.

L'âge à la maternité est aujourd'hui resserré, entre 23 et 35 ans principalement (80 % des naissances). L'âge des femmes ayant recours à l'avortement est plus étendu. C'est entre 18 et 37 ans que les femmes sont les plus nombreuses à recourir à l'IVG (80 % des IVG).

Le recours à l'avortement a certainement d'ailleurs un rôle dans le resserrement du calendrier des naissances puisque les

grossesses arrivant à un âge très jeune ou très tardif donnent lieu à une IVG dans la plupart des cas (voir page 13).

Femmes ayant eu recours à l'IVG en 2006 dans les Pays de la Loire, par tranche d'âge (%)



Source : DREES, PMSI 2006
Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (y compris IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

Age moyen à l'IVG et à l'accouchement en 2006 dans les Pays de la Loire

Département de l'établissement	Age moyen à l'IVG	Age moyen à l'accouchement
Loire-Atlantique	27,4	29,5
Maine-et-Loire	27,5	29
Mayenne	28,2	28,9
Sarthe	27,4	29
Vendée	27,7	29
Région	27,5	29,2

Source : DREES, PMSI 2006
Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (y compris IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

Des grossesses interrompues surtout aux âges les plus jeunes et les plus élevés

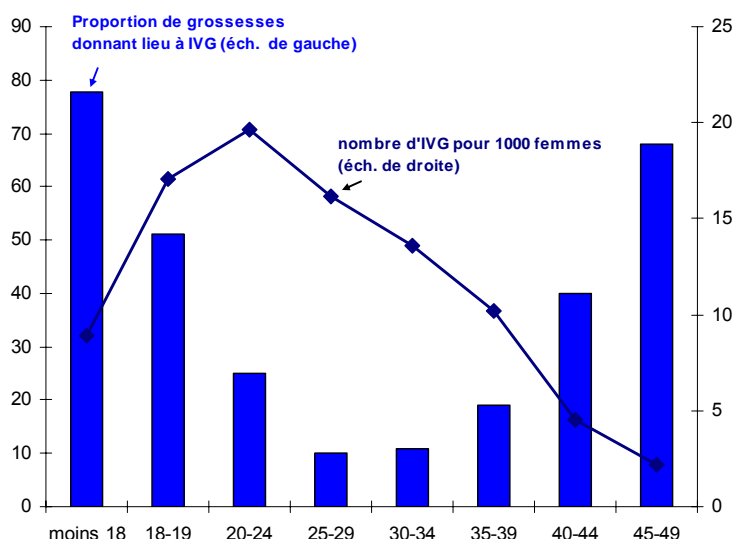
Quand une jeune fille de moins de 18 ans est enceinte, elle se tourne vers l'IVG dans 80 % des cas. Quand c'est une femme de 45 ans ou plus, l'interruption volontaire de la grossesse a lieu dans 70 % des cas. Entre ces deux tranches d'âges, de début et de fin de vie féconde, la proportion de recours à l'interruption volontaire des grossesses dessine une courbe en « U ».

Les jeunes filles de 18 ou 19 ans enceintes ont recours à l'IVG dans la moitié des cas. Toutefois, dès l'âge de 20 ans, les jeunes filles enceintes sont un peu plus nombreuses à mener leur grossesse à terme. Entre 20 et 24 ans, ce n'est plus qu'une grossesse sur quatre qui est interrompue de façon volontaire. Entre 25 et 34 ans, très peu de grossesses donnent lieu à une IVG, seulement une sur dix. La proportion remonte ensuite à partir de 35 ans, avec l'âge de la femme. A partir de 43 ans, les femmes enceintes sont plus nombreuses à interrompre leur grossesse qu'à la poursuivre.

D'un département à l'autre, les choix des femmes face à une grossesse non désirée se ressemblent. Les Mayennaises ont

néanmoins moins recours à l'IVG qu'ailleurs, quel que soit leur âge.

Proportion de grossesses interrompues volontairement selon l'âge de la femme, en 2006



Source : DREES, PMSI 2006

Champ : IVG (y compris IMG) et accouchements réalisés dans les établissements des Pays de la Loire

Note : la proportion de grossesses interrompues volontairement est estimée en rapportant le nombre d'IVG à la somme du nombre d'accouchements et d'IVG. La courbe du nombre d'IVG pour 1000 femmes (échelle de droite) reprend les données du graphique p.10.

Un recours important à l'IVG aux deux extrémités de la vie féconde

Age* détaillé	Part (%) de grossesses interrompues par IVG
15 ans	90
16 ans	81
17 ans	70
18 ans	58
19 ans	46
20 ans	38
21 ans	35
22 ans	25
23 ans	20
24 ans	15
25 ans	13
26 ans	10
27 ans	9
28 ans	8
29 ans	9
30 ans	9
31 ans	9
32 ans	10

Age* détaillé	Part (%) de grossesses interrompues par IVG
33 ans	12
34 ans	13
35 ans	15
36 ans	15
37 ans	22
38 ans	23
39 ans	25
40 ans	36
41 ans	35
42 ans	40
43 ans	50
44 ans	59
45 ans	70
46 ans	67
47 ans	75
48 ans	40
49 ans	67
15-49 ans	17

Par âge* regroupé

Tranche d'âge	Part (%) de grossesses interrompues par IVG
15-17 ans	78
18-19 ans	51
20-24 ans	25
25-29 ans	10
30-34 ans	11
35-39 ans	19
40-44 ans	40
45-49 ans	68
15-49 ans	17

Source : DREES, PMSI 2006, Champ : IVG (y compris IMG) et accouchements dans la région ; estimation ; * âge atteint dans l'année

IVG un peu plus tardives chez les jeunes

Depuis 2001, le délai maximum légal pour une IVG en France est porté à 14 semaines d'aménorrhée (au lieu de 12 précédemment). L'intervention d'interruption volontaire de grossesse a lieu en moyenne au bout d'un peu plus de huit semaines d'aménorrhée. L'essentiel des interventions (70 %) se font pour des femmes dont les précédentes règles datent de six à neuf semaines.

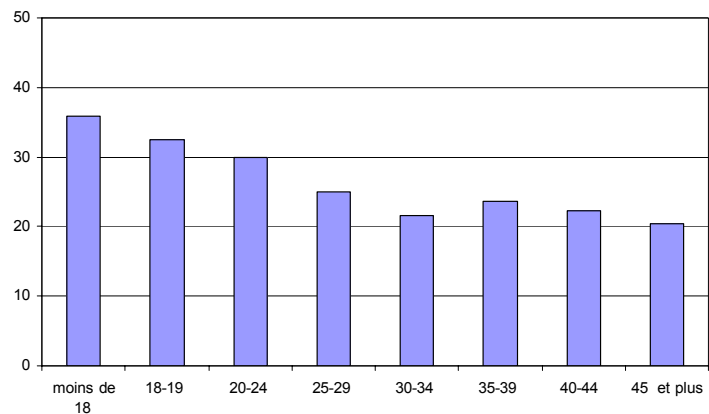
Plus les femmes sont jeunes, plus l'intervention a lieu tardivement par rapport à l'absence de règles. Les écarts entre groupes d'âge ne sont pas toutefois très importants. Chez les jeunes filles de moins de 20 ans, le délai moyen est presque de 9 semaines et la moitié des IVG sont pratiquées pour des jeunes filles dont la période d'absence de règles est de 9 semaines ou plus. Le mode d'intervention chirurgical est alors plus fréquent, il est d'ailleurs préconisé par la Haute Autorité de Santé.

Parmi l'ensemble des femmes ayant eu recours à l'IVG en 2006 dans la région,

l'intervention a lieu au bout de 10 semaines ou plus d'aménorrhée pour 27 % d'entre elles.

Davantage d'interventions à 10 semaines ou plus chez les jeunes filles

Part des IVG à 10 semaines d'aménorrhée ou plus selon l'âge de la femme (%)

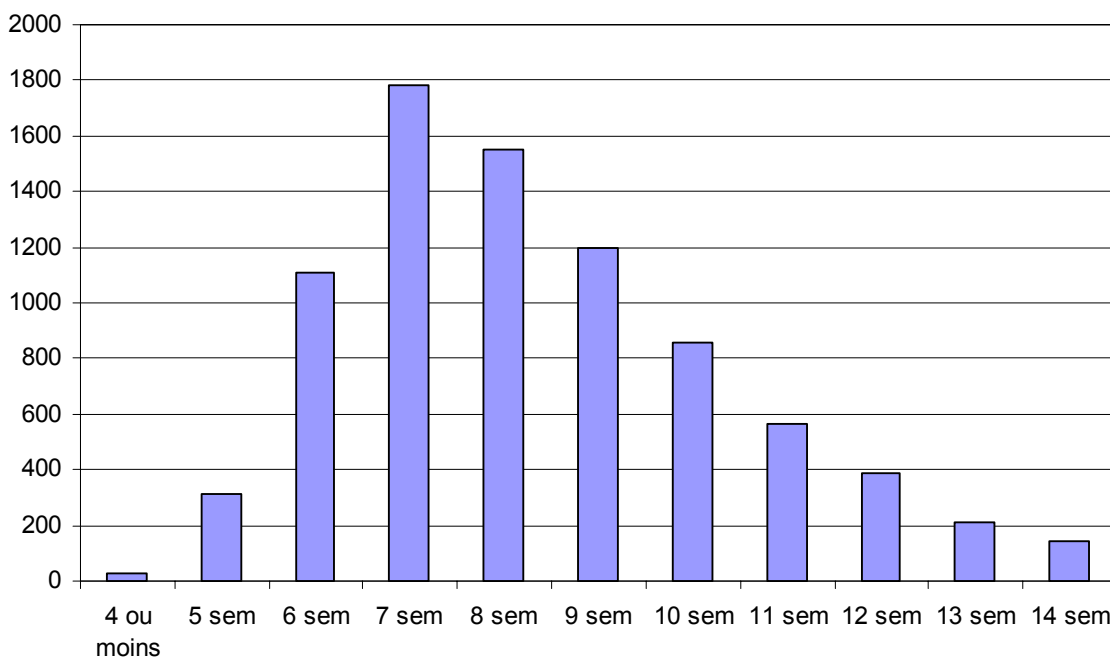


Source : DREES, enquête IVG 2006

Champ : IVG (hors IMG) réalisées dans les établissements des Pays de la Loire

Un maximum d'IVG pour des femmes dont la période d'aménorrhée est de 6 à 9 semaines

Répartition des IVG réalisées en 2006 dans les Pays de la Loire selon le nombre de semaines d'aménorrhée



Source : DREES, enquête IVG 2006

Champ : IVG (hors IMG) réalisées dans les établissements des Pays de la Loire

Plus de la moitié des femmes ayant recours à l'IVG sont mères d'un ou plusieurs enfants

Tous âges confondus, 55 % des femmes ayant recours à l'IVG en 2006 dans les Pays de la Loire sont mères d'un ou plusieurs enfants. Près de 80 % des femmes de 35 ans et plus ont deux enfants ou plus. Et la moitié d'entre elles ont trois enfants ou plus.

Globalement, en se limitant aux femmes de 35 ans ou plus, tranche d'âge à laquelle une grande partie des femmes ont choisi de ne plus avoir d'autres enfants, on constate encore une fécondité un peu supérieure à la moyenne pour les femmes des Pays de la Loire qui ont recours à l'IVG : elles ont 2,13 enfants en moyenne, tandis que la moyenne nationale pour cette tranche d'âge s'établit à 2,00 enfants par femme. Ne disposant pas de l'information sur la fécondité par âge au niveau régional, il est difficile de savoir si cette différence est due à un écart de fécondité à âge égal entre notre région et le niveau national ou à un recours plus fréquent à l'IVG de la part de femmes plus fécondes.

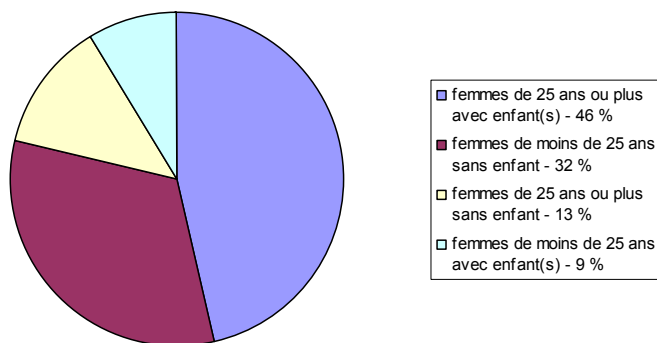
Aux âges les plus jeunes, les jeunes filles et jeunes femmes ligériennes ayant recours à l'IVG sont bien sûr nombreuses à ne pas avoir d'enfant ; elles ont toutefois plus souvent des enfants que l'ensemble des jeunes de leur âge. Près du tiers des jeunes femmes de 20 à 24 ans ayant eu une IVG

dans la région, avait déjà un enfant, voire deux ou plus au moment de l'intervention (leur nombre d'enfants par femme étant deux fois plus élevé que la moyenne nationale).

Sur 100 femmes de 25 ans et plus ayant recours à l'IVG, 27 sont mères de trois enfants ou plus. Pour celles dont l'IVG a été pratiquée en Mayenne ou en Sarthe, la proportion monte à 30 %.

Deux populations importantes : les jeunes femmes sans enfant et celles de 25 ans ou plus, déjà mères

Femmes ayant recours à l'IVG selon leur âge et la présence d'enfant(s)



Source : DREES, enquête IVG 2006
Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (hors IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

Des femmes un peu plus fécondes que la moyenne

Femmes ayant eu recours à l'IVG en 2006 dans les Pays de la Loire selon le nombre de naissances antérieures

	Nombre de naissances antérieures					Nombre moyen d'enfants (1)	
	0	1	2	3 ou plus	Ensemble	Femmes ayant eu une IVG dans la région	Ensemble des femmes de métropole
moins de 18 ans	598	9	1	1	609	0,02	ε
18-19 ans	641	75	8	1	725	0,13	0,03
20-24 ans	1390	410	174	31	2005	0,43	0,18
25-29 ans	645	441	340	194	1620	1,06	0,66
30-34 ans	253	321	531	395	1500	1,74	1,37
35-39 ans	100	164	419	438	1121	2,11	1,84
40-44 ans	44	79	187	219	529	2,18	2,04
45 ans et plus	5	3	15	37	60	2,52	2,13
35 ans et plus	149	246	621	694	1710	2,13	2
Ensemble	3676	1502	1675	1316	8169	1,09	1,37

Sources : enquête IVG 2006, IVG (hors IMG), Etat-civil (Insee)

(1) le nombre moyen d'enfants est estimé :

- pour les femmes ayant eu recours à l'IVG dans les Pays de la Loire en 2006 : par le nombre de naissances antérieures à l'IVG (la proportion de naissances d'enfants morts nés étant suffisamment faible pour autoriser cette estimation)
- pour l'ensemble des femmes de métropole : par la descendance finale à l'âge révolu indiqué

Les deux tiers des femmes ont un emploi ou sont au chômage

Les deux tiers des femmes des Pays de la Loire qui ont eu recours à l'IVG en 2006 ont un emploi ou sont au chômage. Elles sont actives (par opposition aux "inactives" : élèves ou étudiantes, mères au foyer ou retraitées).

Sur la tranche d'âge la plus insérée dans le monde du travail, entre 25 et 49 ans, là où le taux d'activité national des femmes s'établit en 2005 à 81,1 %, les femmes qui ont avorté en 2006 se distinguent par des taux d'activité plus faibles : 75,2 pour la région, et de 73,5 (Sarthe) à 76,3 (Mayenne et Vendée).

Ces femmes sont par ailleurs plus souvent au chômage que les autres, surtout les jeunes dont les taux de chômage¹ sont supérieurs à 30 % dans quatre des cinq départements de la région.

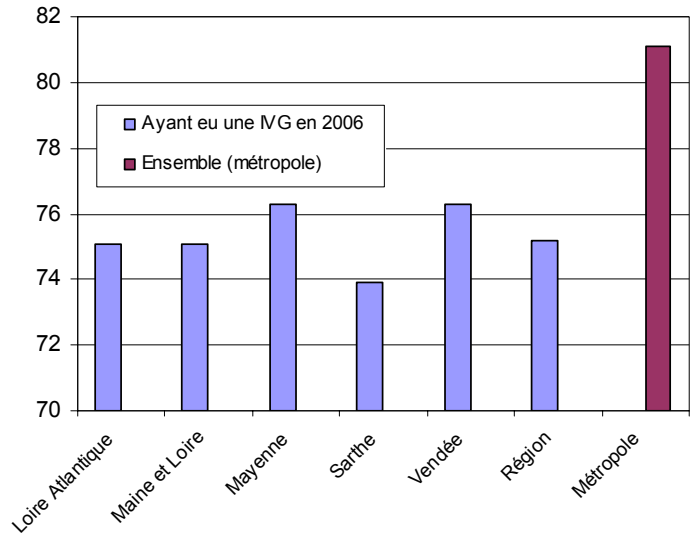
En comparaison, le taux de chômage national des jeunes femmes de moins de 25 ans est de 23,9 % en 2006. En Mayenne, il n'atteint pas 30 % mais il y est aussi très élevé : 27,8 % des jeunes femmes de 18 à 25 ans ayant eu recours à l'IVG sont chômeuses.

Les femmes de 25 ans et plus ayant eu recours à l'IVG en 2006 ont, elles aussi, des taux de chômage supérieurs à ceux de l'ensemble des femmes de métropole, à l'exception des femmes ayant avorté en Mayenne. Les écarts sont toutefois moins importants : de 3,7 points pour la Loire-Atlantique à 6,1 points pour le Maine et Loire (sachant que 12 % des IVG réalisées dans ce département concernent des femmes qui n'y résident pas).

¹ Le taux de chômage des femmes ayant recours à l'IVG est issu des déclarations à l'enquête IVG. Il est calculé en rapportant le nombre de femmes se déclarant chômeuses au nombre de femmes se déclarant actives (c'est-à-dire la somme de celles qui ont déclaré occuper un emploi et de celles qui ont déclaré être au chômage). Le calcul des taux de chômage de l'enquête emploi auxquels sont comparés les taux de chômage issus de l'enquête résulte de questionnements plus approfondis permettant de définir une population au chômage au sens du Bureau International du Travail. Cette remarque vaut, dans une moindre mesure, pour la comparaison des taux d'activité, définis comme le rapport entre l'ensemble des personnes en emploi ou au chômage sur la population totale (de la tranche d'âge).

Moins de femmes actives que la moyenne

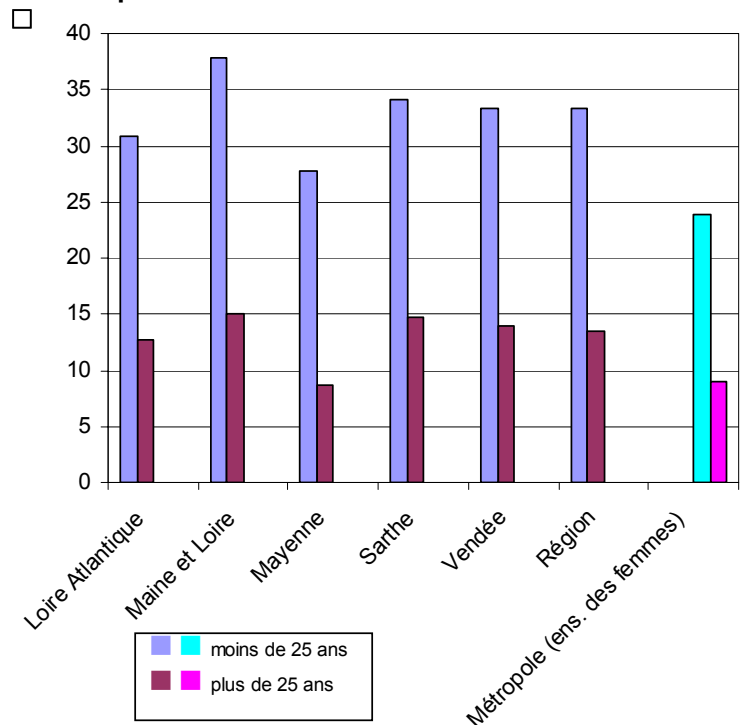
Taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans (%)



Sources : DREES, enquête IVG 2006 ; Insee, enquête emploi 2005
Champs : enquête IVG : femmes 25 à 49 ans ayant eu une IVG (hors IMG) dans la région
enquête emploi : ensemble des femmes de 25 à 49 ans

De nombreuses femmes au chômage

Taux de chômage des femmes ayant eu recours à l'IVG en 2006 (%) comparé au taux de chômage féminin de métropole



Sources : DREES, enquête IVG 2006 ; Insee, enquête emploi 2005
Champs : enquête IVG : femmes 25 à 49 ans ayant eu une IVG (hors IMG) dans la région
enquête emploi : ensemble des femmes de 25 à 49 ans

Avoir recours à l'IVG plusieurs fois dans sa vie n'est pas exceptionnel

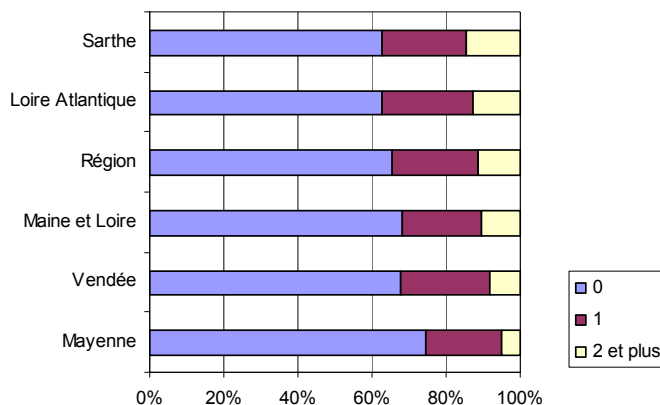
Les femmes qui ont interrompu volontairement leur grossesse en 2006 dans les établissements des Pays de la Loire ont, pour 28 % d'entre elles, déjà eu recours à l'IVG au cours de leur vie.

Pour les plus jeunes, jusqu'à 19 ans, il s'agit de la première IVG dans plus de 90 % des cas. Ensuite, entre 20 à 24 ans, il s'agit de la première IVG dans 75 % des cas seulement. Enfin, pour les femmes de 25 ans et plus, il s'agit de la première IVG deux fois sur trois : 23 % d'entre elles ont déjà eu une autre IVG, 11 % déjà deux, voire plus.

En Sarthe et en Loire-Atlantique, la proportion de femmes ayant eu précédemment des IVG est plus importante que dans le reste de la région : 37 et 38 % des femmes de 25 ans ou plus sont dans ce cas.

Pour le tiers des femmes de 25 ans ou plus, ce n'est pas la première IVG

Nombre d'IVG précédentes pour les femmes de 25 ans ou plus ayant eu recours à l'IVG en 2006



Source : DREES, enquête IVG 2006
 Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (hors IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

A partir de 25 ans, les femmes peuvent avoir déjà connu une ou plusieurs IVG

Femmes ayant eu recours à l'IVG en 2006 dans les Pays de la Loire selon le nombre d'IVG antérieures (%)

	Nombre d'IVG antérieures			
	0	1	2 ou plus	Ens
moins de 18 ans	97	3	0	100
18-19 ans	87	11	2	100
20-24 ans	74	20	6	100
25-29 ans	65	23	11	100
30-34 ans	65	24	11	100
35-39 ans	67	22	11	100
40-44 ans	63	25	12	100
45 ans et plus	65	23	12	100
Ensemble	72	20	8	100

	Nombre d'IVG antérieures			
	0	1	2 ou plus	Ens
Loire Atlantique	63	25	13	100
Maine et Loire	68	22	10	100
Mayenne	75	20	5	100
Sarthe	63	23	14	100
Vendée	68	24	8	100
Région	65	23	11	100

Source : DREES, enquête IVG 2006
 Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (hors IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

Note : l'âge est l'âge révolu à la date de l'IVG

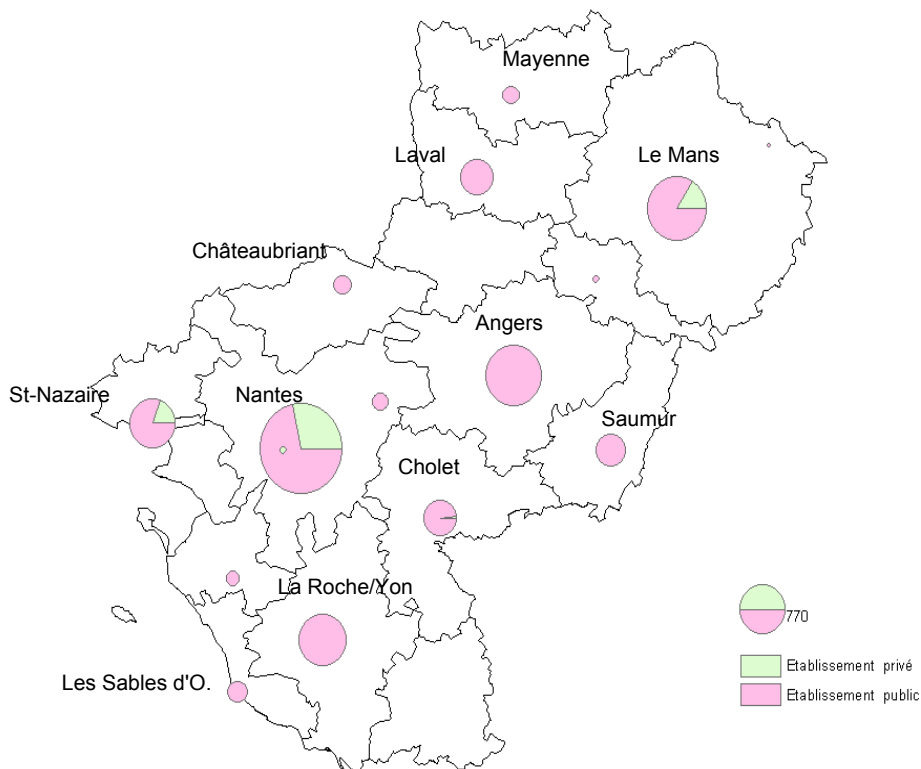
Une activité relevant principalement du secteur public

Dans la région des Pays de la Loire en 2006, 20 établissements pratiquent des interruptions de grossesses. La plupart (15 d'entre eux) sont des établissements publics hospitaliers. Au total, les établissements publics assurent 87 % de l'activité régionale d'interruption volontaire de grossesse. Les établissements de service privé hospitalier qui pratiquent l'interruption de grossesse se trouvent seulement en Loire-Atlantique (trois établissements dont un participant au service public hospitalier, PSPH) et en Sarthe (un établissement). Dans les trois autres départements, l'activité n'est assurée que par des établissements publics. En comparaison, sur l'ensemble du territoire français, le secteur public assure 72 % de l'activité des IVG (donnée 2005).

Même si elle est peu importante (13 %), la part du secteur privé dans les IVG a augmenté depuis quelques années dans la région. L'offre s'est élargie avec la création d'un centre d'IVG dans la nouvelle clinique mutualiste Jules Verne (participant au service public hospitalier), née de la fusion de la maison de la naissance de Saint-Sébastien sur Loire et de la clinique Mellinet de Nantes. Cet établissement réalise aujourd'hui près de 40 % de l'activité IVG des établissements privés. Jusqu'en 2003, la part des établissements privés dans l'activité des IVG ne dépassait pas 10 % (7 % en 1996 et 9 % en 2003).

A l'échelon national, à l'inverse, on assiste à un désengagement des établissements de service privé hospitalier : en 1990, le secteur privé assurait 40 % des IVG, en 1996, 35 % et aujourd'hui, en 2006, 30 %.

Nombre d'IVG pratiquées en 2006 dans les établissements régionaux



Source : DREES, enquête SAE 2006, IVG (hors IMG)

La moitié des IVG assurées par trois établissements

Les deux Centres Hospitaliers Universitaires régionaux, Nantes et Angers, et le centre hospitalier du Mans assurent à eux trois la moitié des IVG pratiquées dans la région avec chacun plus de 1000 interventions dans l'année.

Les volumes d'activité les plus importants ensuite sont assurés par les centres

hospitaliers de La Roche-sur-Yon et de Saint-Nazaire ainsi que par la clinique Jules Verne (PSPH) : plus de 600 interventions chacun.

Enfin les autres centres hospitaliers de la région assurent chacun entre 100 et 400 interventions.

Une semaine de délai en moyenne pour la prise en charge

Les établissements hospitaliers (publics comme privé) déclarent prendre en charge

le premier rendez-vous pour une demande d'IVG dans un délai moyen de 7 jours, délai stable depuis plusieurs années.

Les trois quarts des interventions avant 10 semaines d'aménorrhée

Les trois quarts des interventions volontaires de grossesse sont réalisées chez des femmes dont la période d'aménorrhée est de moins de 10 semaines. D'un établissement public à l'autre, la part des IVG réalisées à moins de 10 semaines est très variable : de 51 % à 91 %.

Dans les établissements hospitaliers privés, la part des IVG à moins de 10 semaines s'échelonne entre 79 et 86 % des interventions.

Les IVG intervenant pour des femmes dont la période d'aménorrhée est de 10 semaines ou plus ont lieu plus souvent dans les établissements publics.

Moins de technique médicamenteuse dans les établissements privés

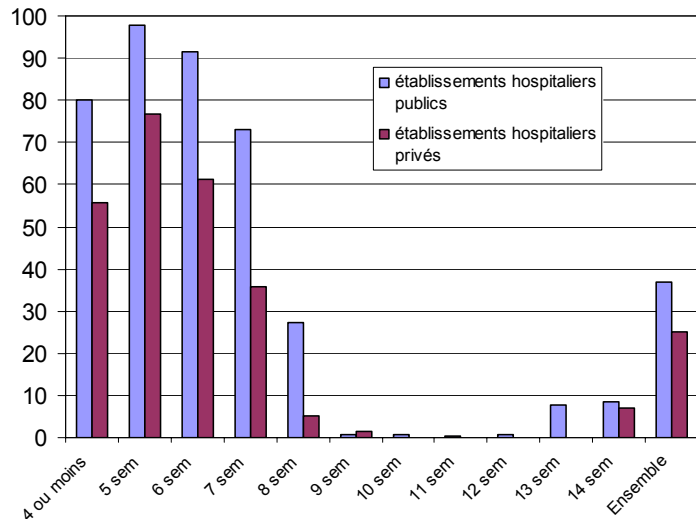
Le recours à la technique médicamenteuse s'est beaucoup développé. Il concerne aujourd'hui 36 % des IVG pratiquées dans la région, moins toutefois qu'au niveau national (42 % en 2004). Pour une grossesse correspondant à une période d'aménorrhée allant jusqu'à six semaines, c'est la technique de loin la plus pratiquée dans tous les types d'établissements, qu'ils soient publics ou privés. Les établissements privés y ont toutefois moins recours que les établissements publics.

A l'exception des établissements sarthois (voir page 23), à sept semaines d'aménorrhée, le mode médicamenteux est toujours largement choisi dans les établissements publics (70 % des IVG) alors qu'il représente moins de 40 % des IVG pratiquées dans les établissements hospitaliers privés.

A huit semaines d'aménorrhée, il reste encore dans les établissements publics presque 30 % des IVG réalisées par technique médicamenteuse alors que dans les établissements privés la chirurgie est majoritaire.

Les établissements privés ont moins recours au mode médicamenteux que les établissements publics

Part des IVG par mode médicamenteux selon le nombre de semaines d'aménorrhée



Source : DREES, enquête IVG 2006
Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (hors IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

Des modes d'intervention différents selon le statut, public ou privé, des établissements

Part de chaque mode d'intervention (en %) selon le statut de l'établissement en 2006

	Mode médicamenteux (%)		Chirurgie avec anesthésie locale (%)		Chirurgie avec anesthésie générale (%)		% d'anesthésie locale dans les interventions chirurgicales	
	public	privé	public	privé	public	privé	public	privé
4 ou moins	80	56	13	0	7	44	67	0
5 semaines	98	77	2	7	0	17	83	29
6 semaines	91	61	7	14	1	25	86	36
7 semaines	73	36	22	34	4	30	83	53
8 semaines	27	5	58	48	15	47	80	51
9 semaines	1	1	79	42	20	57	80	43
10 semaines	1	0	73	39	26	61	74	39
11 semaines	0	0	64	40	36	60	64	40
12 semaines	1	0	59	23	40	77	60	23
13 semaines	8	0	53	17	39	83	58	17
14 semaines	9	7	53	14	38	79	58	15
Ensemble	37	25	47	32	16	43	74	42

Source : DREES, enquête IVG 2006

Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (hors IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

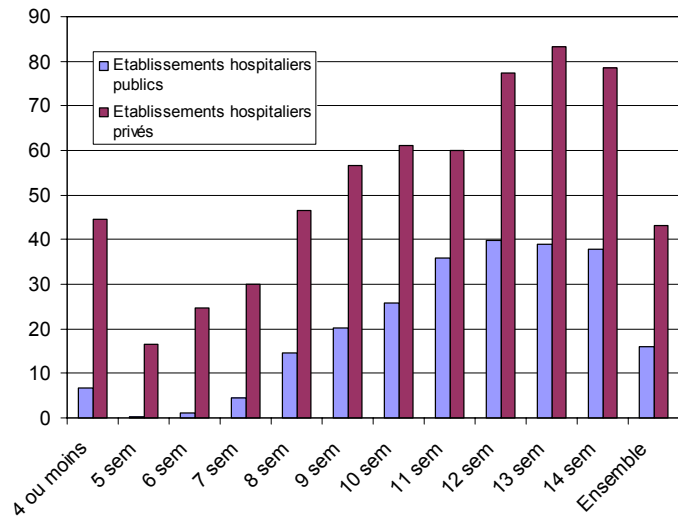
Note de lecture : les IVG sur les grossesses à 4 semaines d'aménorrhée, sont réalisées dans les établissements publics à 80 % par mode médicamenteux, 13 % par chirurgie sous anesthésie locale et 7 % par chirurgie sous anesthésie générale. Dans les établissements privés, les pourcentages équivalents sont respectivement 56, 0 et 44.

Beaucoup d'IVG par chirurgie avec anesthésie générale dans les établissements privés

Dans les établissements privés, l'IVG est pratiquée par chirurgie sous anesthésie générale dans plus de 40 % des cas alors que cette technique est pratiquée dans les établissements publics dans seulement 16 % des cas. A partir de neuf semaines d'aménorrhée, c'est la technique chirurgicale avec anesthésie générale qui s'impose majoritairement dans les établissements privés. A huit semaines d'aménorrhée, elle est déjà choisie presque une fois sur deux.

Dans les établissements publics par contre, l'intervention chirurgicale est pratiquée majoritairement sous anesthésie locale. Cette technique prend le relais de la technique médicamenteuse à partir de huit semaines d'aménorrhée. Pour les IVG de 12 à 14 semaines d'aménorrhée, les interventions sous anesthésie locale restent plus nombreuses que celles sous anesthésie générale (60 % des interventions chirurgicales).

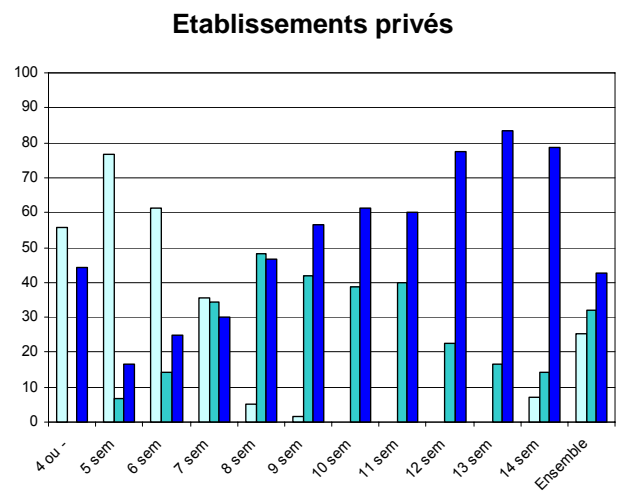
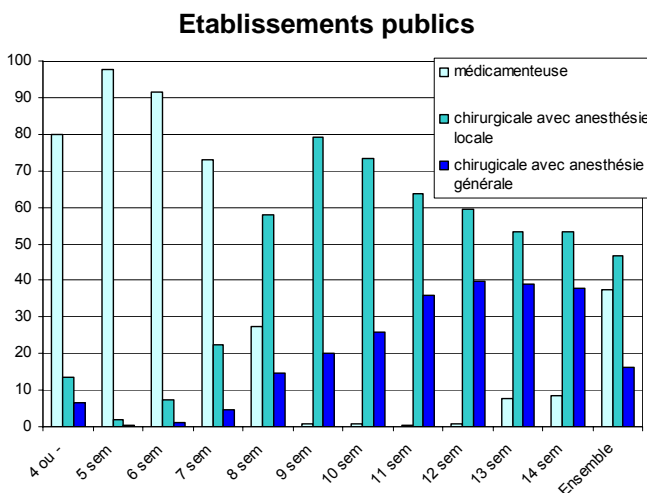
Part des IVG par chirurgie sous anesthésie générale selon le nombre de semaines d'aménorrhée



Source : DREES, enquête IVG 2006
 Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (hors IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

Techniques d'IVG : des pratiques différentes entre public et privé

Pour chaque durée d'aménorrhée, répartition (en %) des modes d'intervention en 2006



Source : DREES, enquête IVG 2006

Champ : femmes ayant eu recours à l'IVG (hors IMG) dans un établissement des Pays de la Loire

Note de lecture : les IVG sur les grossesses à 4 semaines d'aménorrhée, sont réalisées dans les établissements publics à 80 % par mode médicamenteux, 13 % par chirurgie sous anesthésie locale et 7 % par chirurgie sous anesthésie générale. Dans les établissements privés, les pourcentages équivalents sont respectivement 56, 0 et 44.

ANNEXES

Indicateurs départementaux sur l'IVG

Femmes résidant dans le département	source	année	44	49	53	72	85	Région	Métropole
Nombre d'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans	PMSI	2006	11,9	8,9	9,2	10,8	9,4	10,7	13,8
Proportion de grossesses (accouchements + IVG) donnant lieu à IVG	PMSI	2006	19	14	13	18	15	17	nd
Part des IVG réalisées en dehors du département (/de la région)	PMSI	2006	3,5	5,2	17,9	8,1	15,3	3,9	
Part des IVG réalisées sur des jeunes de 15 à 17 ans	PMSI	2006	7,0	6,8	6,6	7,3	7,1	7,0	nd

Femmes dont l'IVG a eu lieu dans le département	source	année	44	49	53	72	85	Région	Métropole
Evolution du nombre d'IVG sur dix ans	SAE	1996-2006	25,2	16,5	25,6	-7,7	35,2	17,7	2,7
Evolution annuelle moyenne du nombre d'IVG sur les dix dernières années	SAE	1996-2006	2,3	1,5	2,3	-0,8	3,1	1,6	0,3
Proportion de grossesses (accouchements + IVG) donnant lieu à IVG	SAE	2006	17	15	12	16	15	15	20
Evolution annuelle moyenne du nombre d'IVG de mineures	PMSI	2003-2006	5,7	4,5	9,6	2,6	6,4	5,1	nd
Part des IVG réalisées sur des jeunes de 15 à 17 ans	PMSI	2006	7,4	7,8	6,2	7,5	7,0	7,4	nd
Age moyen à l'IVG	PMSI	2006	27,4	27,5	28,2	27,4	27,7	27,5	nd
Part des mères de 2 enfants ou plus parmi les femmes de 25 ans ou plus	Enq. IVG	2006	53	59	65	60	61	58	nd
Part des mères de 3 enfants ou plus parmi les femmes de 25 ans ou plus	Enq. IVG	2006	24	28	30	30	26	27	nd
Part des élèves et étudiantes parmi les jeunes femmes de 18 à 25 ans	Enq. IVG	2006	35	34	30	31	26	32	nd
Taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans (1)	Enq. IVG	2006 (2005 métró)	75,1	75,1	76,3	73,9	76,3	75,2	81,1
Taux de chômage des jeunes femmes de moins de 25 ans (1)	Enq. IVG	2006	30,8	37,9	27,8	34,1	33,3	33,3	23,9
Taux de chômage des femmes de 25 ans ou plus (1)	Enq. IVG	2006	12,7	15,1	8,7	14,7	13,9	13,5	9

Activité des établissements									
Part des IVG pour des femmes n'habitant pas le département (/la région)	PMSI	2006	6,9	12,1	3,4	7,8	4,5	3,9	
Délai moyen de prise en charge (en jours)	SAE	2006 (2005 métró)	7	5	7	nd	7	nd	9
Nombre d'établissements privés pratiquant des IVG	SAE	2006	4	3	2	2	4	15	
Nombre d'établissements publics pratiquant des IVG	SAE	2006	4	0	0	1	0	5	
Part des IVG réalisées dans le secteur public (non compris le privé PSPH)	SAE	2006 (2005 métró)	75	100	100	84	100	87	72
Part des IVG à moins de 10 semaines d'aménorrhée	Enq. IVG	2006	77	73	56	68	77	73	nd
Part de la technique médicamenteuse	Enq. IVG	2006 (2005 métró)	37	45	35	15	57	38	44
Part de la chirurgie sous anesthésie locale	Enq. IVG	2006	41	38	58	70	22	43	nd
Part de la chirurgie sous anesthésie générale	Enq. IVG	2006	22	17	7	14	22	19	nd

Indicateurs départementaux sur la fécondité

	source	année	44	49	53	72	85	Région	Métropole
Nombre d'enfants par femme	Ined	2003	1,93	1,98	2,18	2,01	2,07	1,99	1,88
Evolution annuelle moy. du nombre de naissances dix dernières années	Insee, Etat civil	1996-2006	1,6	1,2	1,2	1,0	3,7	1,7	0,8
Age moyen à la maternité	Insee, Etat civil	2006 (2005 métró)	29,5	29	28,9	29	29	29,2	29,7

(1) : pour la métropole, les données concernent l'ensemble des femmes de la tranche d'âge, ayant eu recours à l'IVG ou non

nd : non disponible

Sources et bibliographie

Des sources cohérentes

Trois sources d'information sur les IVG sont disponibles à la DRASS des Pays de la Loire :

- la SAE (Statistique Annuelle des Etablissements)
- le PMSI-MCO (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information en soins de courte durée : Médecine, Chirurgie et Obstétrique)
- les bulletins IVG comptabilisés à l'Inspection Régionale de la Santé (IRS) : comptage des bulletins par établissement et des IVG sur mineures ; en plus, en 2003 et 2006, les bulletins IVG centralisés à l'IRS ont fait l'objet d'une saisie de masse

Dans la région, la cohérence entre les sources est forte.

Des sources complémentaires

La cohérence des sources permet ainsi d'en envisager des utilisations complémentaires :

- utilisation de la SAE pour les comptages annuels et le suivi dans le temps, plus tout ce que la SAE apporte en propre : détail par mode opératoire, délai moyen de prise en charge, IMG
- utilisation du PMSI de façon structurelle pour la répartition par âge et la comparaison lieu de domicile et lieu d'intervention, durée des hospitalisations, répartition des IVG au cours de l'année
- la saisie des bulletins permet enfin de connaître l'activité des patientes, le nombre d'IVG et de naissances antérieures, les durées de gestation.

Ce dossier complète l'écho des stat n°42 de juillet 2007 : "8 300 interruptions volontaires de grossesse en Pays de la Loire" disponible sous : http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho.html

A lire également

« Les interruptions volontaires de grossesse en 2005 », Etudes et Résultats, n°624, février 2008, DREES

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat>

« Les interruptions volontaires de grossesse en Pays de la Loire », Echo des Stats, n°24, fév 2005

http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho_fichiers/dsecho24.pdf

« Pour une meilleure prévention de l'IVG chez les mineures », Haut Conseil de la Population et de la Famille, décembre 2006

http://www.social.gouv.fr/IMG/pdf/hcpf_rapport122006.pdf

« Prise en charge de l'interruption volontaire de grossesse jusqu'à 14 semaines », Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé, mars 2001

<http://www.has-sante.fr/portail>

Informations

DRASS PAYS DE LA LOIRE - Service Statistiques et Etudes - Geneviève LEBOUTEUX - 02 40 12 85 68

Avec la collaboration de l'Inspection Régionale de la Santé

MAN – 6 rue René Viviani – BP 86218 - 44262 NANTES Cedex 2

Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>